

Protocole sanitaire
Bonnefamille

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Les enfants et personnels à risque (maladie chronique) ne pourront être accueillis à l'école.

Pour les enfants ayant une AVSI, si celle-ci n'est pas présente, il faudra regarder sur le dossier MDPH qu'elle est la modalité de présence de l'élève.

PROPOSITION D'ORGANISATION pour la période du 11 au 29 mai
11/05 : pré-rentrée des enseignants pour l'aménagement des locaux et organisation des journées + accueil uniquement des enfants prioritaires (enfants de soignants, enseignants)
du 12 au 29 mai : rentrée des enfants de soignants, d'enseignants, des pompiers, des forces de l'ordre et des enfants bénévoles en GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 (par groupes).
PAS D'ACCUEIL DES PS/MS. POUR L'INSTANT, ILS RESTERONT EN DISTANCIEL.
(la mairie organise une garderie sur le temps 8h20-16h30 scolaire uniquement pour les PS/MS sous inscriptions en mairie)

I Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus. Il convient notamment de :

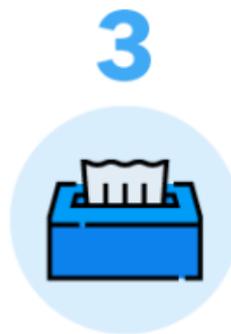
- porter un masque pour tous les adultes dans l'enceinte de l'école, en présence des enfants. → le matériel sera fourni par l'Éducation Nationale pour les enseignants, par la Mairie pour le personnel municipal. Voir annexe 1
- appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.



se laver les mains
très régulièrement
voir annexe 2



tousser ou
éternuer dans son
coude



utiliser un
mouchoir à usage
unique



saluer sans serrer
la main et éviter
les embrassades,
garder ses
distances (1 mètre
minimum) avec
autrui

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- mouchoirs à usage unique → les parents devront fournir à leur enfant un paquet chaque jour où il sera présent
- les poubelles munies de sacs seront à disposition dans chaque classe et toilettes → matériel fourni par la Mairie

- savon liquide dans les sanitaires et les salles de classe → matériel fourni par la Mairie qui vérifie la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs
- gel hydroalcoolique pour les enseignants et les adultes encadrants → matériel fourni par la Mairie
- serviettes en papier à usage unique → matériel fourni par la Mairie qui vérifie la disponibilité régulière et le remplissage des distributeurs
- lingettes désinfectantes virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire → matériel fourni par la Mairie

II Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

Chaque famille doit prendre la température de son enfant avant de l'amener à l'école. Un enfant ayant plus de 37,8°C ne pourra pas être accueilli à l'école.

Aucun parent n'est autorisé à rentrer dans l'école. Ils ne franchissent pas le portail. L'accueil des familles est organisé en extérieur, en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Pour permettre cela, il sera demandé aux parents des élèves de CE2 au CM2 de déposer les enfants en évitant de descendre des voitures. Les enfants entreront seuls dans l'école.

Pour les élèves de PS/MS (uniquement les enfants prioritaires ou inscrits en garderie) et les GS bénévoles ayant répondu au sondage du jeudi 30 avril, rentreront un par un par le petit portillon et se rendront directement en classe de GS ou en garderie, en respectant le chemin balisé. Il y aura deux chemins pour distincts pour que les enfants ne se croisent pas.

Pour les élèves de CP/CE1/CE2/CM1/CM2 (uniquement les enfants prioritaires et ceux ayant répondu au sondage du jeudi 30 avril), rentreront un par un par le portail central. Ils se rendront directement dans leur classe en respectant le chemin balisé, sans se rassembler et conservant une distanciation sociale de 1 m.

Une entrée échelonnée sera mise en place, pour éviter les croisements, sur les modalités suivantes : Dès le 12 mai au portail comme indiqué plus haut

PS/MS garderie et GS	CP/CE1	CE1/CE2	CM1/CM2
8h20	8h20	8h30	8h40

Les élèves seront accueillis dans la cour, par la Directrice, qui les dirigera pour qu'ils se rendent directement en classe et veillera à ce que cette entrée se fasse, un par un, en respectant la distanciation sociale à l'intérieur et à l'extérieur.

Chaque enseignant veillera à ce que la porte de sa classe reste ouverte pour que les élèves n'aient pas à toucher les poignées. Les portes d'accès à l'école devront restées ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves **puis elles seront fermées à clefs le reste du temps pour respecter le plan vigipirate.**

Le portail sera fermé à 8h50. Il n'y aura plus d'accueil au delà de cet horaire.

Les familles sont invitées à respecter cet horaire **avec beaucoup de sérieux.**

III La mise en rang et l'entrée en classe (la récréation) :

Lors de la mise en rang et les déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux. Par conséquent, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne** : chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Dans la mesure du possible, les élèves ne devront pas toucher ni les poignées de portes ni les barrières.

Les vêtements ne seront pas mis aux porte-manteaux mais sur les dossiers des chaises à l'intérieur des classes. Ils garderont leurs chaussures afin d'éviter la multiplication des objets à désinfecter mais aussi l'habillage et le déshabillage (pour rappel les adultes doivent respecter une distance de 1 mètre)

IV L'installation en classe

L'installation au sein de la classe permettra de respecter obligatoirement les contraintes d'éloignement. Le mobilier des salles de classe sera disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre.

L'entrée en classe devra se faire, un par un, en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Chaque enfant aura une place attribuée pour la durée établie du 12 au 30 mai et ne devra plus changer de place dans la journée. Cette attribution a été faite en fonction des réponses des parents au sondage fait le 30 avril.

À leur arrivée, les enfants doivent aller **se laver les mains les uns après les autres** en maintenant la distanciation adéquat (un mètre, voire deux mètres quand cela est possible).

Les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles inutilisées (BCD, salle de motricité, salles garderie, réfectoire) seront fermées et condamnées.

Les déplacements en classe ne sont plus possibles car les salles ne permettent pas une mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront à leur bureau. En maternelle, ils n'auront pas la possibilité de se lever pour jouer dans les coins-jeux qui ont été retirés. Ils ne pourront pas utiliser les jeux et ateliers de manipulation collectifs (jeux de constructions, puzzles...). Ils ne pourront utiliser que le matériel scolaire (crayons, feutres, ciseaux, colle...) qui leur sera attribué. En élémentaire ils n'auront plus accès aux bibliothèques des classes.

L'enseignant est lui aussi contraint à respecter cette distance avec les élèves. L'élève devra faire lui-même la plupart des activités. L'enseignant portera un masque correctement ajusté. Il devra dans certains cas porter des gants ou se laver les mains au savon avant et après la distribution et ramassage des travaux scolaires.

En cas de blessure d'un élève, l'enseignant devra se laver les mains au savon (ou au gel hydroalcoolique si en récréation) avant et après s'être occupé de lui. L'élève devra faire de même.

Lors de la sortie, les élèves procéderont, un par un, en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre sans temps de latence.

V Le matériel scolaire

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. **Il portera un masque correctement ajusté.**

L'élève viendra, dès le premier jour, avec sa propre trousse, pour les élèves d'élémentaire (un stylo noir, un stylo bleu, un stylo vert, un crayon de papier, une gomme, une règle, un taille crayon avec réservoir, une paire de ciseaux, une colle), des feutres et crayons de couleur. Le tout restera à l'école, avec le reste de ses affaires, à un endroit spécifique et nominatif pour éviter toute contagion. **Les enfants du CP devront venir avec leur fichiers et livres qui resteront ensuite à l'école.**

Chaque élève devra apporter une bouteille d'eau, avec son nom indiqué dessus, pour lui permettre de boire, sans avoir à se lever mais surtout sans contamination possible. (plus de verre mis à disposition, les conditions sanitaires ne le permettant pas)

Du pont de vue pédagogique :

L'enseignant ne pouvant s'approcher des élèves, à moins d'un mètre, les corrections seront reportées dans le temps ou seront faites sous forme d'auto-correction.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée. L'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains avant et après.

VI Les récréations

De nouvelles modalités de récréation ont également été prévues.

Les cours de récréation ont été organisées de façon spatiale en installant des barrières afin de séparer les classes et éviter les contacts. La grande cour de récréation est séparée en trois espaces, avec un accès privatif. Les classes de GS, la garderie des PS/MS, la classe de CE1/CE2 se partageront cette cour, sans jamais ne se croiser ni se mélanger. La petite cour de récréation a été séparée en deux espaces, par installation de barrières, avec accès privatif pour les classes de CP/CE1 et CM1/CM2 pour éviter que les groupes se mélangent ou se croisent.

Avant de quitter la classe, l'enseignant aérera la salle en grand, en permettant une circulation de l'air le plus large possible. Il se munira d'une trousse de pharmacie de première urgence ainsi que de son flacon hydroalcoolique.

Dans la mesure du possible, les élèves ne devront pas toucher les poignées de portes : c'est l'enseignant qui s'en chargera en prenant les précautions de rigueur (gants ou papier jetable)

Durant les récréations, les élèves doivent respecter les distances de sécurité. Les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets sont interdits.

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, les toilettes étant un lieu très exigu il se fera sur le temps de classe et un par un. Le lavage des mains se fera dans la classe pour permettre d'être effectué sous la surveillance de l'enseignant.

VII La cantine (Municipalité)

Les conditions de restauration ne seront plus assurées comme en temps normal.

Pour les enfants inscrits à la cantine, le prestataire fournira un repas froid qui sera pris dans les classes respectives de chaque enfant afin d'éviter les déplacements. (Aucun pique-nique personnel ne sera autorisé.)

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas.

Les élèves conserveront leur bouteille individuelle fournie par le prestataire et leurs couverts. Ils ne doivent surtout pas toucher ceux des autres.

Les tables devront impérativement être désinfectées avant chaque repas, entre deux élèves et après le repas.

De la vaisselle et des couverts à usage unique sont mis en place afin de ne pas avoir à les nettoyer ensuite.

VIII La pause méridienne (hors classe) (Municipalité)

Les zones prédéfinies des cours de récréation seront utilisées en y accédant par les chemins privatifs notifiés précédemment.

Les élèves se conformeront aux mêmes règles que lors des récréations : pas de jeu de contact, distanciation...

IX L'entretien des locaux par la collectivité territoriale (Municipalité)

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux ont été considérablement adaptées et renforcées. Il convient tout particulièrement de veiller :

- aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets, ...
- à l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises)

Une périodicité de nettoyage désinfection de deux fois par jour paraît totalement nécessaire (le midi et le soir)

Un nettoyage complet des lieux a été mis en place tous les soirs.

Tous les bureaux seront nettoyés tous les soirs.

Les produits utilisés pour le nettoyage doivent répondre à la norme EN 14476 de novembre 2018.

Extrait du protocole sanitaire page 30 et 31

- ❖ **Nettoyage après la reprise : "Nettoyage approfondi" en 2 étapes**
- ❖ 1ère étape, le nettoyage :
 - Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
 - Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).
- ❖ 2ème étape, la désinfection :
 - Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à la norme EN 14476** peuvent être utilisées.
 - Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc...).
- ❖ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
- ❖ En absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476, en dernier recours, une solution désinfectante à base d'eau de javel peut être préparée :
 - Vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de javel avec la nature de la surface.
 - Pour l'eau de javel à 2,6 %, le dosage pourrait être de 10% soit 100 ml de javel par litre d'eau froide. Ce dosage peut être adapté aux circonstances de la désinfection.
 - Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de javel
 - Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de javel.
- ❖ **Fréquence :**
 - Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
 - Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
 - Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
 - Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
 - En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.
- ❖ **Actions complémentaires :**
 - Vider tous les jours les poubelles.
 - Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
 - Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe,...).
 - Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Sera utiliser une serpillière ou un linge qui sera mis à la machine à 90°C après son utilisation.

Le personnel de nettoyage devra disposer d'une tenue adaptée : gants de ménage tablier de protection et visière de protection.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant



5-10 minutes

une durée minimale de 10 minutes compte tenu du type d' huisserie.

X Les sorties

Au moment de la sortie, pour diminuer les attroupements et donc la promiscuité, les sorties se feront par les mêmes accès (petit portillon pour les maternelles, portail pour les élémentaires) que le matin à ces horaires :

PS/MS de la garderie	GS	CP/CE1	CE1/CE2	CM1/CM2
11h45 et sera définitive	12h00	12h00	12h05	12h10
PS/MS	GS	CP/CE1	CE1/CE2	CM1/CM2
16h30	16H35	16h30	16h35	16h40

Les élèves de maternelle seront récupérés par un adulte autorisé (comme habituellement) au petit portillon. Un élève d'élémentaire pourra être autorisé à rentrer seul, mais le parent devra bien le notifier par écrit pour s'assurer que l'école a été informée. Pendant ces déplacements, les distances de sécurité seront maintenues.

Lors du retour à la maison, les parents veilleront, pour leur sécurité, celle des enfants et des adultes qui les encadrent, d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète) et de prendre la température.

XI Le périscolaire point à préciser par la Mairie

Pour éviter aux personnes arrivant de toucher la sonnette de l'école qui ne peut être désinfectée en permanence, une personne sera présente pour assurer le bon déroulement de l'accueil (entrée par petit portillon)

L'accueil des enfants pris en charge par le périscolaire se fera au portillon (les parents ne sont pas autorisés à franchir le portail). Les parents et enfants laisseront une distance d'un mètre minimum entre eux et les autres familles qui attendent à l'extérieur.

Les enfants seront orientés, dès leur arrivée, vers la salle de classe dans laquelle ils passeront leur journée. Dès leur arrivée ils effectueront un lavage des mains minutieux.

Les enfants seront installés à l'emplacement qui leur a été attribué pour toute la période définie grâce à vos réponses au sondage effectué le 30 avril, pour la période du 12 au 30 mai. Les mêmes règles que celles établies dans les classes s'appliqueront pour l'utilisation des jeux et le respect de la promiscuité : pas de jeu collectif, pas de jeu avec des partages de matériel, distance de sécurité à respecter...

Les enfants resteront dans leur classe jusqu'à ce que l'enseignante vienne assurer son service. Seuls les adultes circulent dans l'école, pas le groupe d'élève.

Il n'y aura pas de garderie le soir à 16h30.

XII Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant, ou un personnel, arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Les symptômes peuvent être divers : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou une fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Deux thermomètres frontaux sont disponibles : un côté maternelle, un côté élémentaire.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, un masque chirurgical sera fourni afin que l'émission du virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge l'enfant sera dotée d'un masque.

L'enfant sera isolé dans le couloir sous la surveillance de l'enseignant le temps que les parents arrivent. Les parents seront appelés immédiatement pour qu'ils viennent le chercher. La procédure leur sera alors rappelée :

- éviter les contacts.

- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade sera évacuée des autres occupants. La pièce doit être immédiatement aérée. Ils ne retourneront pas dans la zone contaminée avant qu'un nettoyage complet de la pièce ait été fait.

L'Inspection de l'Éducation Nationale, la Mairie seront immédiatement averties par mail ou téléphone pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade (qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte) seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

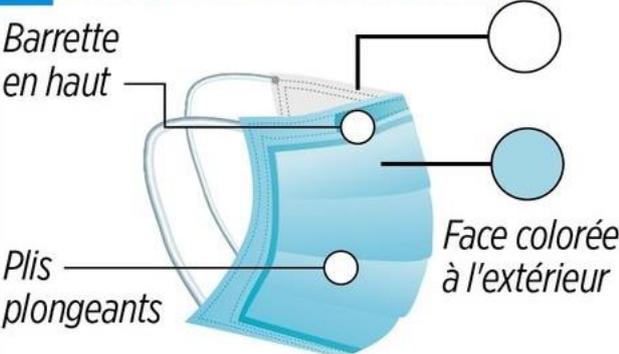
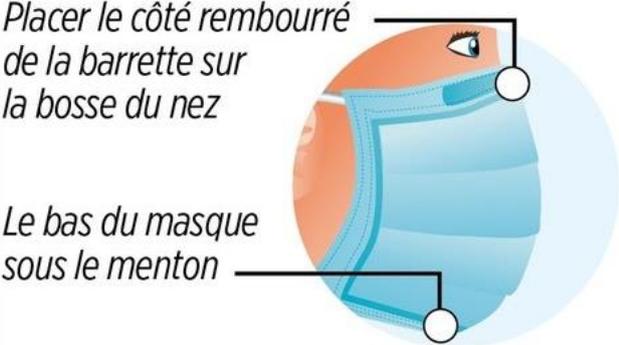
S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

<p>1. Se laver les mains</p> 	<p>2. Prendre un seul masque</p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p>3. Respecter le sens de pose</p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</p> 
<p>5. Bien positionner le masque</p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p>6. Ajuster la bande pour le nez</p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

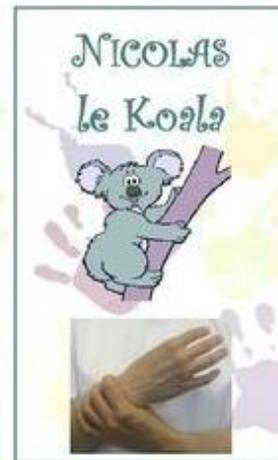
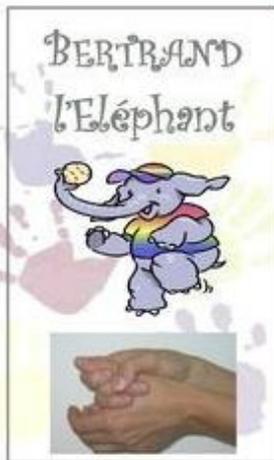
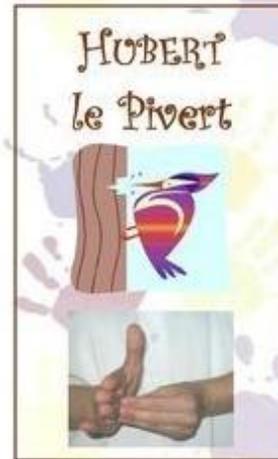
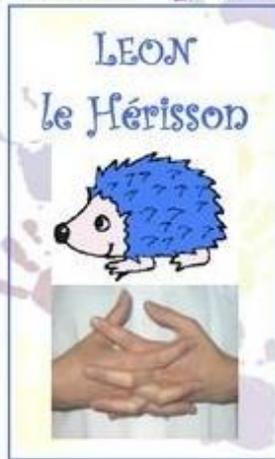
Se laver les mains



Viens te laver les mains avec ...



et ses copains



Mai 2008 M&J Mai 2011 - Réalisé par : Anjo C. - Charbonneau B. - Florence M.C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin

Zones
fréquemment
oubliées

Zones
souvent
oubliées



Paume

Zones
très
souvent
oubliées

Zones
très
souvent
oubliées



Dos

Zones
souvent
oubliées